

# M É M O

# O F I N I

Janvier 2008, publié le 30 janvier 2008

## ***Déjà une prochaine année !***

Chers citoyennes, chers citoyens,

En mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal de la Municipalité, il me fait plaisir de vous offrir nos meilleurs vœux pour cette année 2008. Pour le conseil municipal, 2008 sera une année axée sur les citoyens. Effectivement, tel que mentionné dans le discours sur le budget 2008, que je vous invite à consulter à la fin de cet Info Mémo, la Municipalité invite les citoyens à s'exprimer sur leurs besoins. Entre autres, une vaste consultation sera organisée cet automne dont les résultats permettront à la Municipalité de mettre à jour sa planification stratégique et d'actualiser ses orientations. Plusieurs thèmes seront touchés afin de dresser un portrait juste de vos attentes et de votre vision sur l'avenir de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Il est important d'effectuer une telle consultation lorsque l'on constate la croissance démographique importante de Sainte-Brigitte-de-Laval au cours des dernières années. De nouvelles orientations devraient s'y dégager afin de répondre à la population actuellement en place, mais aussi aux nouveaux arrivants qui sont de plus en plus nombreux et en mesure de fournir une image représentative de leur préoccupation.

L'année 2008 se dessine toute aussi riche du côté domiciliaire. D'ailleurs, la Municipalité sera présente au salon EXPOhabitat 2008 qui se tiendra à ExpoCité du 20 au 24 février. Il s'agit d'une occasion de mettre en valeur Sainte-Brigitte-de-Laval et d'offrir une vitrine importante aux promoteurs du territoire. Le programme de compensation pour les nouvelles résidences en zones de développement prioritaire, le positionnement de Sainte-Brigitte-de-Laval comme milieu de vie recherché,  
***Suite à la page 2...***



Pierre Vallée, maire

Volume 9  
Numéro 1

- 2 Conseil municipal
- 4 Administration
- 6 Loisirs
- 7 Bibliothèque
- 8 PGMR
- 9 Urbanisme
- 10 Ce mois-ci

***La petite  
séduction s'en  
vient chez  
nous !  
Voir les détails  
p. 5***



# CONSEIL MUNICIPAL

## **Suite de la page 1...**

la variété de développements offerts et la présence de la nature expliquent en partie l'engouement actuel pour notre Municipalité. L'esprit communautaire et l'accueil des Lavallois sont sans contredit deux raisons qui s'ajoutent au choix de Sainte-Brigitte-de-Laval. D'ailleurs, un tableau comparatif des permis émis en 2007 versus 2006 est présenté en page 9 et témoigne de l'intérêt que suscite Sainte-Brigitte-de-Laval comme milieu de vie.

Dans un esprit communautaire, le conseil municipal mettra sur pied des commissions consultatives portant sur divers sujets et dossiers au cours du printemps prochain. L'apport des citoyens est primordial à ces commissions. Je vous inviterai donc à vous y impliquer dans un prochain Info Mémo.

Également, je vous convie à célébrer l'esprit de communauté qui règne à Sainte-Brigitte-de-Laval en participant au traditionnel Festival des Neiges. Des activités pour toute la famille vous sont proposées. Le brunch du dimanche matin est également une activité courue et représente un moment d'échange fort agréable. La participation des organismes et comités de la Municipalité permet de vous offrir une programmation riche. Coiffez-vous de votre tuque la plus originale et joignez-vous à nous pour les festivités qui auront lieu les 15, 16 et 17 février prochain !



Pierre Vallée, maire

## **SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les prochaines sessions ordinaires du conseil municipal auront lieu à 20 h, au Centre communautaire et culturel Le Trivent, les lundis 11 février et 10 mars 2008.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal lors des dernières sessions. Le livre des procès-verbaux des sessions du conseil peut être consulté à la mairie, au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures normales de bureau.

### **Session spéciale du 15 novembre**

**Adoption du règlement n° 546-07 « Règlement abrogeant le règlement n° 534-07 et pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à 865 000 \$ et établissant les modalités de financement de ce fonds »**

La santé financière de la Municipalité lui permet d'augmenter le plafond de son fonds de roulement à 865 000 \$.

### **Emprunt au fonds de roulement – achat d'équipements de protection incendie**

La Municipalité emprunte à son fonds de roulement une somme de 86 000 \$ afin de procéder à l'achat d'équipements de protection incendie. Cet investissement contribue à l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, adopté par la Municipalité en novembre.

### **Session ordinaire du 10 décembre**

**Adoption du règlement n° 545-07 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 455-04 »**

**Avis de motion - « Règlement décrétant des travaux de mise aux normes et la municipalisation de la rue du Faucon »**

Des propriétaires d'immeubles de la rue du Faucon ont formulé à la Municipalité une demande de municipalisation de la dite rue. Ainsi, la Municipalité adoptera, lors d'une session prochaine, un règlement qui sera soumis aux personnes habiles à voter du secteur.

## **Dépôt des soumissions et octroi de contrat – Appel d’offres SBDL2007-07 « Collecte, transport et disposition – matières résiduelles »**

Devant renouveler ses contrats pour les diverses collectes, la Municipalité a procédé à un appel d’offres public. La compagnie VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC., plus bas soumissionnaire conforme, se voit octroyé un contrat de cinq ans. Nous vous invitons à prendre connaissance de l’article sur les changements apportés aux collectes en page 8.

## **Session spéciale du 17 décembre**

### **Dépôt des indicateurs de gestion 2006**

Annuellement, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les indicateurs de gestion demandés par le ministère des Affaires municipales et des régions.

### **Acceptation des dépenses pour travaux exécutés sur les chemins municipaux**

Le ministère des Transports accordait en juin dernier, suite à la recommandation de notre député Monsieur Hubert Benoît, une subvention de 12 500 \$ pour des travaux d’amélioration du réseau routier municipal. Suite aux divers travaux effectués, notamment sur l’avenue Sainte-Brigitte Nord, les rues Labranche et Saint-Louis ainsi que sur plusieurs ponts municipaux, le conseil approuve les dépenses.

### **Signature de l’entente – développement Émeraude phase 1 et 2**

La Municipalité est fière d’annoncer la signature d’une entente pour la réalisation du développement Émeraude situé dans le secteur de la rue du Calvaire et de la rue du Puits. Cette entente est conclue pour deux phases, pour un total de 44 terrains. Ce développement proposera des terrains non desservis par l’aqueduc et l’égout.

### **Session spéciale du 17 décembre portant sur le budget 2008**

Au cours de la session spéciale portant sur l’adoption du budget 2008, le conseil municipal a adopté à l’unanimité les prévisions budgétaires 2008, le plan

triennal d’immobilisations 2008, 2009 et 2010 et le règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l’année 2008. Nous vous invitons à prendre connaissance du budget 2008, présenté à la suite de l’INFO MÉMO.

## **Session ordinaire du 14 janvier**

### **Dépôt - état des personnes endettées pour taxes municipales**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées pour taxes municipales au 31 décembre 2007.

### **Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables**

Le conseil municipal a autorisé la Municipalité à procéder à l’achat de 210 nouveaux bacs de recyclage afin de desservir les nouvelles résidences.

### **Octroi de mandat à GÉNIO experts-conseils – Demande de certification d’autorisation au MEDDP**

Afin d’aller de l’avant dans le dossier de la résidence pour aînés, la Municipalité mandate la firme d’ingénieurs GÉNIO experts-conseils afin de présenter une demande de certificat d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour le prolongement des réseaux d’aqueduc, d’égout et pluvial.

### **Avis de motion – Règlement décrétant l’asphaltage de la rue des Trilles**

La Municipalité présentera, à une session ultérieure un règlement qui sera soumis aux personnes habiles à voter du secteur et qui portera sur l’asphaltage de la rue.

### **Avis de motion – Règlement décrétant l’asphaltage de la rue Biron**

La Municipalité présentera, à une session ultérieure un règlement qui sera soumis aux personnes habiles à voter du secteur et qui portera sur l’asphaltage de la rue.

# ADMINISTRATION

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Chers citoyennes, chers citoyens,

Je profite de cet Info Mémo pour vous offrir, en mon nom personnel et au nom des employés de la Municipalité, nos meilleurs vœux pour cette année 2008.

Notre Municipalité vit aujourd'hui la croissance démographique et immobilière la plus marquée depuis nombre d'année. En effet, la croissance immobilière atteint des records et celle-ci devrait se maintenir en 2008 et des années à venir. Pour répondre aux besoins croissants des citoyens actuels et futurs, nous avons structuré l'organisation et mis en place au cours des dernières années une équipe d'employés alliant jeunesse et expérience, savoir faire et savoir être, leadership et dynamisme.

En tant que directeur général et secrétaire-trésorier, il me fait plaisir de vous présenter la dynamique équipe de la Municipalité. Que ce soit pour obtenir un permis, vous inscrire à une activité, démarrer un projet, trouver une réponse à vos questions, le personnel de la Municipalité est là pour vous. On se demande parfois à qui s'adresser pour obtenir de l'information, de quel Service relève notre requête. Au cours de l'année, c'est avec fierté que je vous présenterai les divers Services qui composent la Municipalité. Également, je vous informerai de la marche à suivre pour diverses requêtes.

Notre objectif étant de vous livrer des services à la mesure de vos attentes et d'améliorer votre degré de satisfaction à leur égard, nous vous contacterons en 2008, par la voie d'un sondage téléphonique, pour connaître votre degré de satisfaction et vos attentes à l'égard des services que nous vous offrons.

Divers changements sont survenus au cours des mois de décembre et janvier. Madame Lise Laliberté, secrétaire réceptionniste pour la

Municipalité depuis 15 ans a pris sa retraite. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur. C'est avec plaisir que Madame Julie Laforest se joint à notre équipe en tant qu'agente de secrétariat et de bureau. Le Service des travaux publics a accueilli Monsieur Guillaume Vallée à titre de directeur adjoint et contremaître. Monsieur Jean-François Guillot a été nommé directeur de l'aménagement du territoire. La responsabilité du Service des loisirs a donc été déléguée à Madame Mélanie Laroche nommée greffière adjointe. Finalement, Madame Audrey Beaulieu est promue au poste d'adjointe à la direction générale.

Au plaisir de vous présenter mon équipe.

**Gaétan Bussières,**  
directeur général et secrétaire-trésorier

## AVIS AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Vous venez de faire l'acquisition d'une propriété à Sainte-Brigitte-de-Laval ? Alors cet avis vous concerne.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les taxes foncières de votre nouvel immeuble. Aucune nouvelle facture n'est émise à la suite d'une transaction immobilière. Compte tenu du fait que la firme d'évaluation a besoin de quelques mois pour mettre à jour le rôle d'évaluation foncière et que vous êtes désormais responsables du paiement des taxes, nous vous invitons à vous assurer que les taxes foncières de votre immeuble sont ou seront payées à leur date d'échéance, car toute facture échue porte intérêts et pénalités.

Pour information ou demande de solde, contacter Patricia Fortier, agente de gestion financière, au 825-1378 poste 229.

## PAIEMENT DES TAXES 2008

L'envoi des comptes de taxes se fera dans la semaine du 28 janvier 2008.

La date ultime pour acquitter le versement unique ou le premier versement des taxes est **le 29 février 2008. Le privilège de payer en quatre (4) versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Donc, tout paiement reçu en retard porte intérêts et pénalités.**

Veuillez noter que les dates des versements de taxes pour 2008 seront :

- 1<sup>er</sup> versement : **29 février 2008**
- 2<sup>e</sup> versement : **1<sup>er</sup> mai 2008**
- 3<sup>e</sup> versement : **1<sup>er</sup> août 2008**
- 4<sup>e</sup> versement : **1<sup>er</sup> octobre 2008**

Pour mieux vous servir, le comptoir de la taxation restera ouvert le jeudi 28 février jusqu'à 19 h 30 et le vendredi 29 février jusqu'à 16 h 30.

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir de la mairie (chèque, argent et paiement direct), par Accès D ou à l'institution bancaire de votre choix.

Vous pouvez aussi déposer vos chèques, accompagnés des coupons détachables de vos comptes de taxes, dans la chute à courrier extérieure de la mairie située au 414, avenue Sainte-Brigitte.

Aucun compte n'est expédié directement aux créanciers hypothécaires et la responsabilité appartient aux propriétaires de leur transmettre leurs comptes de taxes.

## LA PETITE SÉDUCTION S'AMÈNE CHEZ NOUS !

C'est avec un enthousiasme contagieux que l'équipe de la Municipalité vous annonce fièrement **la venue de l'émission La Petite Séduction à Sainte-Brigitte-de-Laval !** Les 11, 12 et 13 avril prochain, Dany Turcotte et un invité surprise seront chez nous pour se faire séduire! L'émission, qui sera diffusée à la Société Radio-Canada (SRC) pour une troisième année, permet de faire découvrir au Canada tout entier de petits villages du Québec où il fait bon vivre... Croyant fermement aux charmes de Sainte-Brigitte-de-Laval et des gens qui y habitent, votre coordonnatrice à la vie communautaire et culturelle (Sabrina Thomassin), a déposé la candidature de notre Municipalité...qui a été retenue!

Avant, pendant et après ce grand moment, nous aurons besoin de VOTRE implication à TOUS! Quel artiste devons-nous séduire? Nous ne le savons pas encore, mais chose certaine, nous devons travailler ensemble pour faire de cette visite, un moment exceptionnel.

Tout un processus est donc déjà mis en branle! Comme nous travaillerons en étapes avec rigueur, voici notre premier appel à tous :

Nous sommes à la recherche de talents locaux. Qu'ils soient connus ou cachés, communs ou farfelus, nous avons besoin que vous vous manifestiez! Le but est en fait de construire une banque de talents bien étoffée. Cela nous aidera à montrer les différents éléments de séduction pour l'émission de télévision... Que vous soyez chanteur, contorsionniste, champion de dards, gigueux, etc. tous les talents sont importants... C'est à vous de jouer!

**Prière de contacter Sabrina Thomassin au 825-1378 poste 228 ou au [sthomassin@sbdl.net](mailto:sthomassin@sbdl.net) pour nous faire part de vos talents.**

**Que l'opération charme commence!!!**

## **FESTIVAL DES NEIGES «ATTACHE TA TUQUE» 15, 16 ET 17 FÉVRIER 2008**

Le 7<sup>e</sup> Festival des Neiges approche à grands pas. Plusieurs organismes locaux sont d'ailleurs à finaliser l'organisation d'activités toute aussi amusantes les unes que les autres, le but étant de vous concocter tout un festival ! Activités pour tous les styles, tous les goûts, nous n'attendons plus que vous ! La programmation distribuée dans vos boîtes aux lettres, qui est également disponible à la mairie, vous permettra de suivre l'horaire détaillé des festivités .

Concours des accoutrements du festivalier... Fête des tuques... Atelier de confection de foulard...Clue familial géant... Initiation à la photographie d'hiver... Joute des anciens du hockey... Halte familiale... Tournoi de Kaiser... Disco des tuques...Concours de sculpture sur neige... Messe Gospel... Brunch du conseil... Animation pour enfants... Parade des tuques avec chars allégoriques... Et plusieurs autres !

Pour obtenir de l'information concernant cet événement familial rassembleur, communiquez au 825-1378 poste 228.

Attachez votre tuque et amusez-vous bien grâce aux plaisirs d'hiver !

## **FORMATION DE COMITÉS**

Le Service des loisirs est à la recherche de bénévoles pour former différents comités. Si vous désirez vous impliquer, ne serait-ce qu'une seule fois dans l'année, nous serions bien heureux de vous connaître. Pour qu'un Service des loisirs fonctionne bien dans la communauté, il faut que des gens du milieu s'impliquent dans les diverses activités proposées. Nous sommes en train de mettre sur pied divers comités pour différents projets. Nous avons besoin de votre implication. Que ce soit pour le Festival des Neiges, Laval'Art, Laval Fleuri, la Fête Nationale, le Tournoi de golf, la Fête de la pêche... ou tout autre projet, nous

aimerions entendre parler de vous. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à communiquer au 825-1378, poste 228. Merci à tous !

## **APPEL DE JOUETS - PROJET DE JOUJOUTHÈQUE**

Un nouveau projet pour la famille est en train de naître dans notre municipalité !

Il s'agit d'un projet de joujouthèque ! Un peu comme on emprunte des livres dans une bibliothèque, une joujouthèque est un endroit où l'on peut emprunter des jeux de société ou des jouets. Ainsi, dans le but de nous aider à bâtir le tout, nous aurions besoin de vos dons de jeux ! En effet, tous possèdent des jeux pour tous les âges et tous les goûts qui sont complets et en bon état, mais qui ne sont peut-être plus utilisés. Nous invitons donc tous les citoyens à déposer ces jouets et jeux à la mairie (414, avenue Sainte-Brigitte), ou encore à la bibliothèque Le Trivent (3, rue du Couvent), pendant les heures d'ouverture. Cela donnera un bon coup de main au comité qui s'occupe de mettre en place ce nouveau service. Pour obtenir de l'information, communiquez au 825-1378 poste 228.

## **LOCATION DE LOCAUX DU TEMPS DES FÊTES 2008**

Nous sommes déjà à penser aux locations des locaux du temps des fêtes de l'année prochaine. Il est à noter que jusqu'au 31 mars prochain, le Service des loisirs recueillera le nom d'un représentant par famille intéressée à réserver l'un des locaux (Centre communautaire et culturel Le Trivent ou sous-sol de l'église) pendant la période des fêtes 2008. Au début du mois d'avril, parmi toutes les familles inscrites dans la liste, le Service des loisirs procédera à un tirage au sort afin de déterminer l'attribution des locaux.

La procédure à suivre par les représentants des familles sélectionnées au tirage au sort :

- 1) Rencontrer la coordonnatrice à la programmation afin de signer un contrat de location ;
- 2) Au moment de la signature du contrat, remettre un premier versement de 25% du montant total,

# BIBLIOTHÈQUE

non remboursable en toutes circonstances, la balance du paiement par chèque postdaté du jour de l'événement, ainsi qu'un dépôt de sécurité non encaissable ;

3) Le dossier de la location doit être réglé dans les 30 jours suivant le tirage au sort sans quoi, nous allouons le local à la seconde famille choisie par le tirage.

Si vous désirez inscrire le nom de votre famille à la liste des réservations, prenez soin d'indiquer la journée, les heures, le local désiré et vos coordonnées, en communiquant au 825-1378 poste 226.

## SEMAINE DE RELÂCHE

La Semaine de relâche aura lieu du 25 au 29 février prochain. Plusieurs activités récréatives et éducatives sont prévues au programme. Un service de garde sera disponible en dehors des heures d'animation le matin et en fin de journée.

Surveillez le dépliant des activités de la Semaine de relâche, qui sera distribué aux élèves de l'école du Trivent, accessible au [www.sbdl.net](http://www.sbdl.net), à la mairie ou à la bibliothèque. La période d'inscription aura lieu du 4 au 8 février 2008. Pour information, communiquez au 825-1378 poste 226.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture : Lundi et mercredi : 19 h à 21 h  
Vendredi : 13 h à 15 h  
Samedi : 10 h à 12 h

## HEURE DU CONTE

Le prochain rendez-vous des bouts de chou avec Béatrice est prévu le mercredi 13 février prochain, à 18 h 30. Cette animation mettra en scène le roi de la bibliothèque... De quoi faire découvrir la beauté des livres aux enfants !

## VENTE DE VOLUMES USAGÉS

Veillez prendre note qu'une vente de volumes usagés aura lieu le samedi 16 février prochain, dans le cadre du Festival des Neiges - Attache ta tuque ! C'est un rendez-vous pour tous les bouquineurs qui désirent s'approprier de grands livres à petits prix !

## PÉRIODE D'AMNISTIE

Du 1<sup>er</sup> au 16 février se déroulera la période d'amnistie pour tous les abonnés qui ont un ou des volumes en retard et qui, normalement, devraient payer une amende. Durant ces deux semaines, tous les retardataires qui rapporteront leurs livres n'auront pas à rembourser les frais encourus. Vous pouvez déposer vos livres au comptoir de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture ou encore dans la chute à livres (située à l'extérieur du centre communautaire). Nous encourageons fortement toutes les personnes qui ont des livres en retard à collaborer à cette amnistie pour le bénéfice de tous.

## NOUVELLES ACQUISITIONS POUR LA COLLECTION LOCALE

Dix nouvelles œuvres se sont finalement ajoutées à la collection locale de votre bibliothèque pour clore l'année 2007 en beauté! Voici ces dix titres qui seront bientôt sur les tablettes de votre biblio, prêts à être dévorés !:

- 1) Les portes du Québec (tome 1) - **(Faubourg St-Roch)**
- 2) Eugénie de Bourg Royal - **(René Forget)**
- 3) Eugénie, Fille du Roy - **(René Forget)**
- 4) Manchon et dentelle (tome 1) - **(Nicole Fyfe-Martel)**
- 5) Gracias a dios (tome 3) - **(Nicole Fyfe-Martel)**
- 6) La liberté de choisir - **(William Glasser)**
- 7) Derrière mes larmes d'enfant - **(Josée Masson)**
- 8) Le sentier des Roquemont (tome 1) - **(René Ouellet)**
- 9) Une jeune femme en guerre (tome 1)- **(Maryse Rouy)**
- 10) Je m'appelle Marie - **(Christian Tétreault)**

### RAPPEL - NOUVEL HORAIRE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dû à un nombre croissant d'appels, nous constatons qu'il est pertinent de faire un rappel sur le nouvel horaire pour la collecte des matières résiduelles et ce, même si un article a été rédigé dans l'édition du mois de décembre et qu'un calendrier, accompagné d'un dépliant informatif, a été posté à tous les résidents de la Municipalité avant les vacances des fêtes.

Pour ceux et celles qui ont égaré ou jeté par inadvertance le calendrier, ainsi que le dépliant, il vous sera possible de vous procurer à nouveau ces deux documents sur le site Internet de la Municipalité ou à la mairie.

#### **ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES : UN JOUR À RETENIR, LE VENDREDI (EN ALTERNANCE)**

#### **Ordures**

La collecte des ordures aura dorénavant lieu aux deux semaines pour la saison hivernale. De la 2<sup>e</sup> semaine complète de mai à la 2<sup>e</sup> semaine de septembre, soit la saison estivale, la collecte aura lieu tous les vendredis.

#### **Recyclage**

L'horaire reste le même, la collecte continue à avoir lieu aux deux semaines.

#### **Encombrants**

La collecte des encombrants est maintenue et aura lieu à tous le premier lundi de chaque mois, sur appel. NOUVEAU NUMÉRO : 872-8061. Les appels doivent être faits sur les heures normales de bureau. Seuls les citoyens ayant téléphonés au numéro mentionné ci-haut verront leurs encombrants collectés. Pour connaître les matières acceptées, consultez le dépliant sur le PGMR.

#### **Résidus verts**

La collecte des résidus verts aura dorénavant lieu une fois par mois. La quantité collectée étant faible, nous croyons qu'une collecte par mois répondra aux

besoins. Également, nous croyons que l'herbicyclage et le compostage sont des solutions plus appropriées pour disposer des résidus verts. Ce service de collecte sera offert du mois de mai au mois de novembre, le même jour que les encombrants (1<sup>er</sup> lundi du mois). Pour ce type de collecte, il n'est pas nécessaire de placer un appel.

Pour information, communiquer au 825-1378 poste 249 ou au [mboutin@sbdj.net](mailto:mboutin@sbdj.net)

### CONTENEURS AU CAMPING MONTMORENCY - LES CITOYENS NÉGLIGENT

Si vous passez devant les conteneurs situés à proximité du Camping Montmorency, vous serez à même de constater la malpropreté des lieux. Bien que deux conteneurs à recyclage et un conteneur à ordures soient disponibles pour les citoyens, bon nombre d'entre eux préfèrent tout simplement jeter par terre leurs matières résiduelles. Pourtant, direz-vous, il s'agit d'un endroit passant, visible de la rue. Sachez que ce n'est pas ce qui semble déranger un bon nombre de citoyens. Il n'y a pas une semaine qui passe sans que nous recevions des appels quant à la malpropreté des lieux. Une collecte des encombrants a pourtant lieu tous les premiers lundis du mois, sans frais. Il n'en coûte qu'un petit appel pour disposer écologiquement de vos encombrants. Pour tous les détails, veuillez vous référer à votre calendrier qui a été livré avant la période des fêtes. Pour votre information, l'article 5, paragraphe E, du règlement concernant les nuisances (n° 461-04) précise qu'il est interdit de jeter des déchets dans la rue.

#### **Défense de jeter des déchets dans une place publique :**

Le fait de jeter ou de déposer des déchets, des eaux sales, fumier, saletés quelconques dans une rue, fossé, entrée du site d'enfouissement sanitaire, ou d'y jeter ou déposer un animal mort ou autres matières nuisibles à la santé publique ou exhalant une odeur nauséabonde ou inconfortable est interdit. Les contrevenants s'exposent à une première amende de 300 \$.

# URBANISME

Veillez prendre note que la Municipalité va se pencher sur ce problème récurrent. Une solution finale devrait voir le jour cet hiver pour corriger le tout.

Personne à contacter pour signaler toute plainte: Michael Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, 825-1378 poste 249 ou [mboutin@sbdl.net](mailto:mboutin@sbdl.net)

## 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 – BACS ROULANTS OBLIGATOIRES POUR LES ORDURES

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le bac roulant 240 ou 360 litres sera obligatoire. Tout autre contenant sera refusé. Ainsi, les coûts de collecte s'en trouvent réduits, car ces contenants sont tous levés par le bras hydraulique du camion, la collecte ne nécessitant plus d'efforts manuels.

Voici quelques endroits où l'on peut se procurer ces types de bacs à ordures, ainsi que certaines pièces de remplacement (roues et essieux).

- Quincaillerie Pro (Tho Val Trem – Sainte-Brigitte)
- Canac Marquis
- Réno Dépôt
- Rona l'Entrepôt

Personne à contacter pour obtenir de l'information : Michael Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, 825-1378 poste 249 ou [mboutin@sbdl.net](mailto:mboutin@sbdl.net)

## LES PERMIS ÉMIS EN 2007

Type de permis	2006		2007	
	valeur	nombre	valeur	nombre
Construction complémentaire	784 680,00 \$	78	369 775 \$	58
Nouveau commerce	1 544 300,00 \$	1	1 000 \$	1
Rénovation commerciale	6 000,00 \$	1	56 000 \$	2
Lotissement	- \$	37	- \$	51
Installation septique	222 795,00 \$	53	328 325 \$	63
Puit artésien	218 190,00 \$	35	296 527 \$	44
Rénovation résidentielle	387 900,00 \$	53	877 059 \$	68
Agrandissement résidentiel	760 700,00 \$	19	573 853 \$	15
Nouvelle résidence	7 192 024,49 \$	50	9 371 177 \$	69
Autres	530 800,00 \$	37	332 150 \$	40
<b>Total</b>	<b>11 647 389,49 \$</b>	<b>364</b>	<b>12 205 866 \$</b>	<b>411</b>

# CE MOIS-CI

## DATES IMPORTANTES

Dates	Événements
1 <sup>er</sup> février	Collecte des matières recyclables
4 février	<b>-Début des inscriptions pour la Semaine de relâche</b> (4 au 8 février 2008) -Collecte des encombrants. <u>Vous devez téléphoner au 872-8061 au plus tard le vendredi précédant la collecte.</u>
8 février	Collecte des ordures ménagères
9 février	Activités sur le «Scrapbooking» de 10 h à 12 h. Pour vous inscrire, 825-1378 poste 226
11 février	Activités sur la «Simplicité volontaire et la famille» de 19 h à 21 h à la bibliothèque. Pour vous inscrire, 825-1378 poste 226
15 février	<b>-Début du Festival des Neiges</b> (15,16 et 17 février 2008). Pour information, 825-1378 poste 228 -Collecte des matières recyclables
22 février	Collecte des ordures ménagères
25 février	<b>Début de la Semaine de relâche</b> (25 au 29 février 2008). Pour vous inscrire, 825-1378 poste 226
29 février	<b>-Paiement du 1<sup>er</sup> versement de taxes</b> -Collecte des matières recyclables

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL LE TRIVENT**

3, rue du Couvent

Tél. : (418) 666-4666 poste 1202

## NOUS JOINDRE

### **MAIRIE DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

414, avenue Sainte-Brigitte

Sainte-Brigitte-de-Laval, G0A 3K0

Tél. : (418) 825-2515

Télé. : (418) 825-3114

Courriel : [mairie@sbdl.net](mailto:mairie@sbdl.net)

Adresse Internet : [www.sbdl.net](http://www.sbdl.net)

### **HEURES D'OUVERTURE**

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **Emission des permis**

Tél. : (418) 825-1378 poste 244

Courriel : [cgravel@sbdl.net](mailto:cgravel@sbdl.net)

#### **Installations septiques et environnement**

Tél. : (418) 825-1378 poste 249

Courriel : [mboutin@sbdl.net](mailto:mboutin@sbdl.net)

#### **Programmation et locaux**

Tél. : (418) 825-1378 poste 226

Courriel : [mblais@sbdl.net](mailto:mblais@sbdl.net)

#### **Vie communautaire et culturelle**

Tél. : (418) 825-1378 poste 228

Courriel : [sthomassin@sbdl.net](mailto:sthomassin@sbdl.net)

#### **Sécurité publique**

Tél. : (418) 825-1378 poste 302

Courriel : [ccote@sbdl.net](mailto:ccote@sbdl.net)

#### **Taxation et évaluation foncière**

Tél. : (418) 825-1378 poste 229

Courriel : [pfortier@sbdl.net](mailto:pfortier@sbdl.net)

### **GARAGE MUNICIPAL - TRAVAUX PUBLICS**

75, rue du Puits

Tél. : (418) 825-2515

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

3, rue du Couvent

Tél. : (418) 666-4666 poste 1200

Courriel : [trivent.bibli@csdps.qc.ca](mailto:trivent.bibli@csdps.qc.ca)

Adresse Internet : [www.reseaubiblioduquebec.qc.ca](http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca)

Prononcé le 17 décembre 2007 par  
Monsieur le maire, Pierre Vallée

## Un budget qui mise sur le développement

L'adoption du budget est une occasion de faire le point sur l'année qui vient de se terminer et d'annoncer les objectifs pour l'année à venir. Le discours sur la situation financière vous a présenté non seulement le portrait de l'année qui se termine, mais vous a également souligné la place avantageuse qu'occupe Sainte-Brigitte-de-Laval sur le plan régional. Ce document sur le budget vous expose les objectifs et priorités pour l'année 2008, ainsi que pour les années à venir.

Si nous avons à retenir qu'un seul point pour l'année 2007, soulignons la performance record de Sainte-Brigitte-de-Laval au chapitre du développement résidentiel. Les investissements réalisés au cours des dernières années se traduisent par une augmentation marquée du nombre de constructions neuves chez nous. Le conseil municipal a créé des circonstances favorables pour le marché immobilier. En 2007, c'est plus de 69 nouvelles résidences qui furent construites sur notre territoire. Il s'agit là d'une augmentation de 21 % par rapport à l'année dernière.

Si Sainte-Brigitte-de-Laval s'inscrit dorénavant comme un milieu de vie recherché, c'est grâce aux actions prises par le conseil municipal et le travail du personnel de la Municipalité. L'accroissement du nombre de mises en chantier à Sainte-Brigitte-de-Laval se comprend par les gestes concrets du conseil municipal.

## Des investissements à l'échelle de la province

Afin de répondre aux besoins de nos citoyens, et ce avant même d'attirer de nouveaux résidents, il faut s'assurer d'avoir en place des infrastructures de qualité. Par infrastructures on entend non seulement le réseau routier et les bâtiments, mais

également les réseaux d'aqueduc et d'égout. L'urgence d'investir dans les infrastructures routières a défrayé les manchettes en 2007 au niveau provincial. La même situation est présente dans plusieurs municipalités et villes. Que ce soit au niveau routier, des bâtiments municipaux ou des structures en loisirs, vous êtes à même de constater qu'il n'y a pas que Sainte-Brigitte-de-Laval qui en est mode investissements.

Le discours sur le budget 2007 vous présentait le plan de développement de Sainte-Brigitte-de-Laval. Vous avez pu constater que le conseil s'est doté d'un plan directeur du réseau routier et d'un plan d'intervention en réseaux d'égout et d'aqueduc. Vous serez à même de constater, dans le plan triennal d'immobilisation (PTI) (2008-2010), que le conseil y donne suite en y prévoyant des sommes tant au niveau routier que des autres infrastructures.

Les travaux de réfection de l'avenue Sainte-Brigitte ont débuté cet automne. En plus de l'amélioration du réseau routier, ce projet permet le prolongement du réseau d'aqueduc pour la protection incendie. Que ce soit à Sainte-Brigitte-de-Laval ou ailleurs, des investissements majeurs au niveau des réseaux routiers, tant en ce qui a trait aux routes qu'aux ponts, sont à venir. Afin de les garder adéquats et sécuritaires, il faut s'assurer non seulement d'investir dans leur réfection, mais aussi d'y injecter des sommes annuelles importantes, afin de prévenir la détérioration et ainsi prolonger la durée de vie du réseau. Cette planification, élaborée par le conseil en respect avec les préoccupations des citoyens, a été effectuée afin de s'assurer la pérennité de nos routes.

Quant au réseau d'aqueduc, la croissance de la Municipalité amène de nouveaux besoins. Également, la nouvelle réglementation en eau potable, adoptée par le gouvernement provincial, nous amènera à faire des investissements pour nos installations en eau potable actuelles.

## **Des gestes qui traduisent le soutien du conseil municipal**

Ainsi, les investissements faits dans nos infrastructures au cours des dernières années amènent de nouveaux investisseurs à Sainte-Brigitte-de-Laval. D'ailleurs, afin de favoriser le développement tant résidentiel que commercial, le conseil a adopté en juin 2007 trois programmes.

Le premier programme vise une compensation de 2 000 \$ pour les nouvelles résidences en zones de développement prioritaire. Le nombre de nouvelles constructions en 2007 a eu un second souffle grâce à ce programme et nous croyons que cette mesure sera un incitatif majeur à la construction pour 2008.

Le second programme vise les promoteurs afin de les soutenir dans la mise en place de nouveaux développements. En 2007, la municipalité a conclu des ententes pour trois projets de développement résidentiel, totalisant plus de 88 terrains. Nous sommes actuellement en discussion avec trois autres promoteurs immobiliers. Nous travaillons à diversifier l'offre en matière de logement. Après la concrétisation de ces ententes, plusieurs développements, présentant divers créneaux, s'offriront aux actuels et futurs citoyens. Cette expansion domiciliaire demandera, selon les projets, un prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout.

## **Atteindre une population de 5000 résidents pour un meilleur partage des coûts**

Tel que mentionné auparavant, le conseil travaille avec l'objectif d'atteindre 5 000 résidents vers 2011. Pourquoi 5 000 me demanderez-vous? Une municipalité est également régie par des lois, règlements ou autres paliers de gouvernements qui définissent des obligations et des normes à rencontrer. Prenons l'exemple de la sécurité incendie. Plusieurs obligations, que la population soit de 2 500, 5 000 habitants, ou même plus, restent les mêmes. En effet, le nombre de pompiers devant être en mesure d'intervenir en cas d'incendie, ou encore le nombre de véhicules devant être disponibles, etc. font partie du lot. Ces obligations entraînant des coûts, nous croyons qu'il est dans notre intérêt de s'assurer qu'ils

soient répartis entre le plus grand nombre de citoyens possible. Nous planifions intelligemment nos investissements afin que ceux-ci puissent bien desservir la population existante et permettre aussi d'attirer les nouveaux résidents, ce qui contribuera à réduire la charge fiscale de chacun. Nous franchirons le cap des 4 000 résidents en 2008.

Le dernier programme mis en place par le conseil propose un soutien financier aux nouveaux commerces qui, en plus d'ajouter des services, génèrent des emplois localement.

## **Diversifier les revenus**

Le programme de soutien aux nouveaux commerces est une mesure importante pour la santé financière de la Municipalité. Comme vous savez, les revenus en taxes de notre Municipalité proviennent presque exclusivement des particuliers. Chaque nouvelle responsabilité et chaque nouvelle dépense doit être assumée en presque totalité par les citoyens. Si on compare notre situation, certains de nos voisins reçoivent jusqu'à 30 % de leurs revenus de taxation des commerces et industries, alors qu'à Sainte-Brigitte-de-Laval, cela représente seulement 5 %. Les particuliers doivent donc assumer 95 % du budget en comparaison à 70 % chez certaines municipalités environnantes. Augmenter nos revenus provenant des commerces et industries permettrait une meilleure répartition des dépenses.

L'augmentation de la population entraînera des besoins commerciaux plus grands qui auront pour résultats d'attirer de nouveaux commerces afin de desservir la population grandissante. Surtout, la hausse de clientèle assurera la viabilité des commerces existants. L'incitatif aux nouveaux commerces permettra donc de proposer une plus grande variété de services privés aux citoyens, mais aussi de mieux répartir les dépenses. Tout le monde y trouvera son compte.

## **Coût des services municipaux**

Lors de la lecture du discours sur la situation financière 2006-2007, vous avez pu constater que le coût de nos services municipaux est généralement moins élevé que la moyenne. Il s'agit là d'une performance doublement satisfaisante. Il est faux de penser que le coût des services municipaux est moindre dans les municipalités de plus petite taille. Croyez-vous que le déneigement est moins dispendieux ici qu'ailleurs? Quand on sait que notre territoire présente une topographie montagneuse, que les précipitations sont plus abondantes, que le territoire est vaste et que le nombre de maison par kilomètre est moindre, on comprend que cela peut revenir plus dispendieux de déneiger les rues d'une municipalité comme la nôtre. Une ville comme Québec a un pouvoir d'achat important dû à ses besoins et sa population. Le poids de Sainte-Brigitte-de-Laval est différent. Ainsi, les coûts d'achats de biens et de services peuvent s'en trouver affectés. Ce ne sont là que quelques exemples. Il est donc inexact de penser qu'une plus petite municipalité est liée à de plus petites dépenses. À la lumière de l'étude comparative présentée lors du discours sur la situation financière, nous constatons que nous vous livrons d'excellents services municipaux à un coût souvent moindre que les municipalités environnantes. Cette performance témoigne du souci du conseil municipal de voir que pour chaque dollar dépensé, le citoyen en retire le plus de bénéfices possible.

## **Nouveaux besoins, la Municipalité vous écoute**

Ainsi, la croissance de notre Municipalité amène des besoins variés. Que ce soit pour les personnes âgées, les travailleurs actifs, les familles ou les jeunes, chaque clientèle a des besoins spécifiques. Ces différences doivent être prises en compte dans nos décisions.

Sainte-Brigitte-de-Laval bouge, évolue et se transforme au fil des nouvelles exigences, au fil des nouveaux citoyens et au fil des nouveaux besoins exprimés. Le nouveau visage de notre Municipalité amène le conseil municipal à vous interpeller, citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval. À l'automne 2008 sera organisé une

vaste consultation générale qui permettra à la Municipalité de mettre à jour sa planification stratégique et d'actualiser les orientations à prendre pour les années à venir. Divers thèmes seront abordés dans cette consultation et vous permettra de nous signaler vos priorités et de nous livrer votre vision de Sainte-Brigitte-de-Laval pour les prochaines années.

## **Le budget d'une municipalité, plusieurs facteurs non contrôlables**

Précédemment, je vous précisais qu'une municipalité doit composer avec des exigences provenant de divers paliers gouvernementaux. À cela s'ajoutent les lois et règlements imposés par d'autres organismes qui gravitent dans le monde municipal. Afin de bien comprendre les facteurs du domaine municipal, ainsi que les dossiers importants, je vous invite à prendre connaissance des pages suivantes. Les dossiers et organismes présentés ici influencent aussi le budget d'une municipalité. Vous aurez ainsi une meilleure idée des responsabilités et obligations dont les décisions ne reviennent pas au conseil municipal et qui influencent, par le fait même, le budget proposé.

Le budget adopté pour 2008 présente des dépenses de 5 069 982 \$. Le compte moyen pour cette année est de 2 109 \$. En lisant ces pages, vous y trouverez le plan triennal d'immobilisation (PTI). Il regroupe un éventail de projets que le conseil municipal compte réaliser dans le souci d'offrir une qualité de vie à la mesure des attentes des citoyens.

## **Responsabilités et obligations**

Plus de 40 lois régissent le domaine municipal, dont deux principales, le Code municipal et la Loi sur les compétences municipales. À cela s'ajoutent les politiques et autres exigences pouvant être adoptées par le gouvernement provincial.

## Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval adoptait, en novembre dernier, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier.

Le gouvernement du Québec a amorcé, en 1999, une réforme majeure de la sécurité incendie par l'adoption de nouveaux objectifs et de la Loi sur la sécurité incendie.

L'objet premier de cette loi est la réduction des pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie. La loi prévoit des mesures minimales dont les municipalités doivent tenir compte dans leur planification, qui ne peuvent se limiter à des considérations financières ou se limiter aux seules capacités locales pour affronter certaines situations.

Entre autres, le schéma définit le nombre minimal de pompiers qui doivent pouvoir se rendre sur les lieux d'incendie et ce, dans un certain temps limite. Aussi, il définit le nombre et le type d'équipements requis, en plus de baliser les interventions en situation de mesures d'urgences.

## Plan de gestion des matières résiduelles

Afin de répondre aux nouvelles obligations de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, et d'atteindre les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), dont fait partie Sainte-Brigitte-de-Laval, a élaboré et adopté son PGMR.

Ce plan nous amène à prendre des mesures concrètes afin de hausser de 24 à 60 % le taux de mise en valeur (récupération, recyclage et valorisation) de nos résidus domestiques.

Ainsi, nous devons rendre compte au gouvernement provincial et à la CMQ de nos actions et mesures liées à la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 en vigueur.

L'implantation du bac roulant 360 litres, les changements dans les collectes et le service de vidange des fosses septiques sont des mesures prises par la Municipalité qui découlent des obligations provinciales et régionales.

## Règlement sur la qualité de l'eau potable

La Municipalité étant l'exploitant d'un réseau d'aqueduc, elle est soumise au Règlement sur la qualité de l'eau potable, adopté par le gouvernement provincial.

Par ce règlement, nous devons respecter plus de 77 normes de qualité pour l'eau potable. Nous sommes tenus de vérifier régulièrement l'eau délivrée et d'effectuer des traitements minimaux afin de garantir sa qualité. Ce règlement définit la méthode et la fréquence d'échantillonnage pour tous les contrôles.

La Municipalité a la responsabilité de s'assurer que ses opérateurs soient certifiés afin qu'ils aient les compétences requises pour veiller au bon fonctionnement d'un système de distribution.

## Sûreté du Québec

La Loi sur la police du gouvernement du Québec oblige que les municipalités de moins de 50 000 habitants, qui ne peuvent avoir un corps de police municipal fournissant le niveau de service requis par cette loi, soient desservies par la Sûreté du Québec (SQ).

Le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, adopté par le gouvernement provincial, prescrit la contribution à verser par Sainte-Brigitte-de-Laval pour les services policiers de la SQ.

La quote-part versée en 2008 par la Municipalité pour la SQ est de 332 222 \$.

## Structure régionale

### Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier

Les municipalités locales sont regroupées en municipalités régionales de comté (MRC).

Le conseil de la MRC est composé des maires de chaque municipalité membre.

La MRC a des compétences qui lui sont propres tels que :

- Planification de l'aménagement du territoire et du transport collectif ;
- Planification de la gestion des matières résiduelles ;
- Planification en matière de protection contre les incendies et de sécurité civile ;
- Évaluation foncière ;
- Gestion des cours d'eau ;
- Pouvoirs délégués par les municipalités locales tel le transport adapté.

Les municipalités locales comme Sainte-Brigitte-de-Laval versent une quote-part à la MRC pour la planification de ces grands dossiers. Pour notre Municipalité en 2008, elle s'établit à 135 627 \$. Un dossier qui devrait d'ailleurs faire l'objet de décisions importantes en 2008 sera celui du transport collectif.

Un partenariat est à envisager entre le ministère des Transports du Québec (MTQ), la CRÉ, la MRC de La Jacques Cartier et divers paliers gouvernementaux. Le MTQ investira 100 000 \$ dans le dossier.

## Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Sainte-Brigitte-de-Laval fait partie de la CMQ, créée en 2002, avec plus de 27 autres municipalités et villes qui lui versent une quote-part. Celle de Sainte-Brigitte-de-Laval, pour 2008, s'élève à 11 386 \$.

Les compétences de la CMQ portent, entre autres, sur les objectifs et les orientations à privilégier pour :

- L'aménagement du territoire ;
- La promotion économique ;
- Le développement artistique ou culturel ;
- Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain ;
- La planification du transport en commun ;
- La planification de la gestion des matières résiduelles.

## Conférence régionale des élus (CRÉ)

La loi institue une CRÉ dans chacune des 17 régions administratives du Québec. Sainte-Brigitte-de-Laval est donc membre de la CRÉ de la Capitale Nationale qui a pour mission de :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région ;
- Réaliser tout mandat qui lui est spécifiquement confié par la ministre ;
- Établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région ;
- Conclure des ententes spécifiques avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires.

## Revenus

Activités	Budget 2008
Taxes	4 530 675 \$
Paiements tenant lieu de taxes (gouvernements)	51 150 \$
Autres revenus de sources locales	362 027 \$
Subventions, transferts et compensations	126 130 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 069 982 \$</b>

## Dépenses

Activités	Budget 2008
Administration générale	840 079 \$
Sécurité publique	618 536 \$
Transport et voirie	1 255 530 \$
Hygiène du milieu	604 022 \$
Aménagement, urbanisme et développement	269 568 \$
Loisirs et culture	547 719 \$
Frais de financement (intérêt sur la dette)	479 680 \$
Autres activités financières et affectations	454 848 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 069 982 \$</b>

## Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2008-2010

### Qu'est-ce qu'un PTI?

C'est un exercice de planification des immobilisations sur trois ans, que toutes les municipalités du Québec doivent déposer en même temps que leur budget au ministère des Affaires municipales et des Régions.

À chaque année, le PTI est remis à jour pour tenir compte des nouveaux investissements, des imprévus ou du résultat des appels d'offres publics. Le contenu du PTI est révisé en fonction des subventions et des besoins de la population. Certains projets peuvent être soumis à des consultations publiques.

	2008	2009	2010
Routes	5 010 000 \$	4 585 000 \$	2 485 000 \$
Infrastructures	850 000 \$	2 050 000 \$	—
Bâtiments	400 000 \$	2 000 000 \$	—
Véhicules	25 000 \$	—	—
Parcs et terrains	125 000 \$	—	1 600 000 \$
Équipements	85 000 \$	—	—
Prolongement des réseaux	465 000 \$	345 000 \$	25 000 \$
<b>Total des investissements</b>	<b>6 960 000 \$</b>	<b>8 980 000 \$</b>	<b>4 110 000 \$</b>
Subventions autorisées	4 650 000 \$	3 650 000 \$	500 000 \$
Subventions en attente d'autorisation	—	1 000 000 \$	800 000 \$
<b>Total des subventions</b>	<b>4 650 000 \$</b>	<b>4 650 000 \$</b>	<b>1 300 000 \$</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>2 310 000 \$</b>	<b>4 330 000 \$</b>	<b>2 810 000 \$</b>